

Le réseau français des partenaires de la sélection vigne : un dispositif unique au monde au service de la sauvegarde du patrimoine variétal

The French vine selection partners network: A unique device in the world at the service of safeguarding varietal heritage

Laurent Audeguin¹, Sébastien Julliard², Léa Garcin¹ et Olivier Yobrégal¹

¹ Institut Français de la Vigne et du Vin, Domaine de l'Espiguette, 30240 Le Grau du Roi, France

² Conservatoire du Vignoble Charentais, 12 route de l'ancien séminaire Cherves-Richemont, 16370 Val-de-Cognac, France

Résumé. Le réseau français des partenaires de la sélection vigne, créé en 2000, regroupe 40 structures, dont des Chambres d'Agriculture, Interprofessions et Instituts de recherche, autour de l'IFV et de l'INRAE. Il a pour missions la conservation, la sélection et l'innovation, en sauvegardant la diversité génétique des vignes à travers trois niveaux de conservation : le Centre de Ressources Génétiques Vigne de l'INRAE, le Conservatoire National de l'IFV et les Conservatoires Génétiques Régionaux.

Les conservatoires régionaux, essentiels pour préserver la diversité intravariétale des cépages largement diffusés, tout autant que les variétés locales menacées, suivent des protocoles stricts permettant de garantir autant que possible la santé des accessions. Les efforts de conservation permettent d'agréer de nouveaux clones et d'inscrire de nouvelles variétés au Catalogue des vignes cultivées en France, pour d'offrir cette diversité aux professionnels. Le réseau français des partenaires de la sélection vigne est un modèle unique, jouant un rôle crucial dans la préservation de la viticulture mondiale en garantissant une diversité génétique essentielle pour l'avenir face aux défis climatiques et sanitaires.

Abstract. The French network of vine selection partners, established in the year 2000, brings together 40 organisations, including Chambers of Agriculture, Interprofessional Bodies, and Research Institutes, around the IFV (French Institute of Vine and Wine) and the INRAE (National Research Institute for Agriculture, Food, and Environment). Its missions are conservation, selection, and innovation, safeguarding the genetic diversity of vines through three levels of preservation: the INRAE Vine Genetic Resources Center, the IFV National Conservatory, and Regional Genetic Conservatories.

The regional conservatories, fundamental for preserving intravarietal diversity of widely spread grape variety as well as threatened local varieties, follow strict protocols to ensure the health of the accessions. Conservation efforts allow for the registration of new clones and new varieties in the Catalogue of cultivated grapevines in France and make this diversity available to professionals.

The French vine selection partners is a unique model, playing a crucial role in the preservation of global viticulture by ensuring essential genetic diversity for the future in the face of climatic and sanitary challenges.

1. Historique du réseau et organisation en 3 niveaux de conservation

Depuis sa création en 1962, l'ENTAV, devenu IFV en 2007, s'est toujours appuyé sur des relais locaux, principalement constitués des Chambres d'Agriculture, des interprofessions et des associations techniques viticoles. Ces organismes régionaux, avec leur connaissance fine des vignobles, interviennent dans le processus amont de présélection dans les vieilles vignes, dans la mise en place et le maintien des parcelles expérimentales et dans le suivi des collections d'étude (voir plus loin). Avec la mise en place de la marque ENTAV-INRA en 1995, dont l'objectif était de protéger et d'organiser la diffusion du matériel végétal sélectionné en France, la nécessité de structurer ce réseau est apparue.

Ainsi au début des années 2000, a été créée la Commission Technique Nationale de Sélection et de Participation (CTNSP) plus communément appelée aujourd'hui les Partenaires de la Sélection Vigne.

Autour de l'IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin) et de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement), ce réseau associatif s'est d'abord constitué avec 27 organismes. Désormais, il compte 40 partenaires.

Par rapport au système antérieur où toutes les ressources sélectionnées étaient portées par les Centres de Sélection (ENTAV et INRAE), cette organisation a permis de reconnaître à ces acteurs un statut officiel de co-sélectionneurs. Ce réseau est unique au monde par son ampleur, son organisation et ses missions. En effet, il permet de fédérer nationalement, de coordonner les efforts de sélection et de conservation à l'échelle nationale et régionale, tout en intégrant les spécificités locales et les savoir-faire traditionnels.

Les Partenaires de la Sélection vigne ont 3 objectifs principaux : la **conservation** de la diversité, la **sélection** et l'**innovation**.

1.1. Mise en place du réseau

La sélection clonale, telle qu'elle est encore aujourd'hui réalisée en France, est basée sur la sélection sanitaire pour le dépistage des virus réglementés. Elle comprend également un volet essentiel d'évaluation agronomique et technologique. Après la toute première phase de prospections, orchestrée par les partenaires locaux, cette sélection agro-technologique est également pilotée par les acteurs régionaux. En effet, il est toujours apparu logique d'étudier le comportement de clones d'une variété dans sa zone de culture traditionnelle.

Dans ce contexte, reconnaître officiellement cette contribution est devenu une évidence dans le réseau.

La marque ENTAV-INRA lancée en 1995 et les partenariats initiés aux USA dès 1997, ont été un élément constitutif de ce réseau en même temps que la reconnaissance officielle de co-sélectionneur.

Parallèlement à la sélection, il est devenu également évident qu'il fallait conserver la diversité génétique la plus large, avant que ce patrimoine variétal unique au monde ne disparaisse irrémédiablement, privant les générations futures d'un réservoir potentiel d'adaptation issu de siècles de multiplication végétative dans les vignobles.

Par exemple, est-ce envisageable sur le long terme d'imaginer la diversité du Merlot (premier cépage français en superficie en 2024) limitée aux seuls 12 clones agréés ? Les premiers conservatoires de vigne ont été créés autour de l'INRAE à la fin des années 1950, principalement pour initier les premiers travaux de sélection, et protéger les variétés anciennes et locales qui risquaient de disparaître face au vieillissement des parcelles.

Grâce au réseau et au soutien financier apporté par la marque ENTAV-INRA, dont les multiplicateurs licenciés à l'étranger s'acquittent de royalties lors de la diffusion du matériel français, les efforts ont été accentués à la fin des années 90. (cf graphique, Figure 2 plus loin).

A ses débuts, le réseau des partenaires comptait donc 27 entités. Aujourd'hui, en 2024, il est composé de 40 organismes : 20 Chambres d'Agriculture, 10 Interprofessions, 5 Instituts de recherche et d'enseignement, 4 Associations techniques viticole et 1 coopérative viticole (cf Figure 1).



Figure 1. Carte représentant les 40 organismes du réseau des partenaires de la sélection vigne.

1.2. Organisation en 3 niveaux de conservation

Afin de préserver la richesse historique du capital variétal et clonal français, la conservation et la sélection sont structurées à différentes échelles en France :

- Le Centre de Ressources Génétiques Vigne de l'INRAE de Vassal-Montpellier (34340 Marseillan), est une collection ampélographique

internationale qui comprend près de 6000 accessions de *Vitis vinifera* cultivées originaires de 54 pays différents, mais aussi des porte-greffes, des hybrides interspécifiques, des lambrusques et des représentants d'espèces sauvages américaines et asiatiques.

- Le **Conservatoire National du matériel initial de l'IFV au domaine de l'Espiguette** (30240 Le Grau-du-Roi), créé dans les années 1960, comprend actuellement plus de 4000 clones, représentants de 615 variétés de raisin de table, de cuve et de porte-greffe.
- Les **Conservatoires Génétiques Régionaux**, créés et gérés par les organismes du réseau des Partenaires de la Sélection. Ils comprennent à l'heure actuelle plus de 20 000 accessions de vigne dans 189 conservatoires (Yobregat, 2021), cf Figure 2.

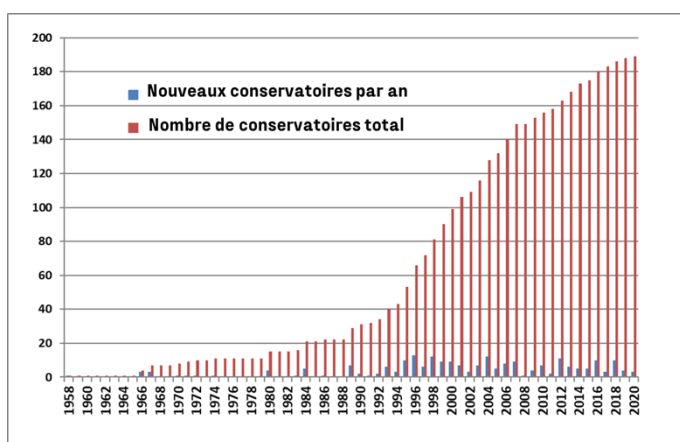


Figure 3. Graphique montrant l'évolution du nombre de conservatoires en France depuis 1958. Yobregat, 2021.

2. Développement du niveau conservation régionale

2.1. Processus de création des conservatoires régionaux

Une des principales missions des partenaires est d'assurer la sauvegarde du patrimoine variétal français. Pour cela, des prospections sont régulièrement organisées dans les différents bassins viticoles par les partenaires en collaboration avec les viticulteurs locaux et avec la participation d'ampélographes référents (IFV, INRAE, Institut Agro Montpellier). Les prospections permettent d'alimenter les conservatoires avec de nouvelles accessions, de conserver une part de la diversité (qui diminue inéluctablement avec l'arrachage des vieilles parcelles) et même parfois de retrouver et de préserver des variétés encore inconnues.

Les protocoles de prospection, de mise en place et de suivi sanitaire des conservatoires sont communs à l'ensemble des partenaires. Cela permet de s'assurer que les accessions présentes dans les conservatoires sont

maintenues indemnes des viroses du court-noué et de l'enroulement. Selon les moyens alloués et les risques avérés, il s'agit d'enroulements 1 et 3, voire en complément d'enroulement 2 et 4 à 9.

Les conservatoires font l'objet de suivis agronomiques et technologiques, qui aboutissent à la mise en place de parcelles de collection d'étude et permettent d'alimenter la sélection clonale et variétale.

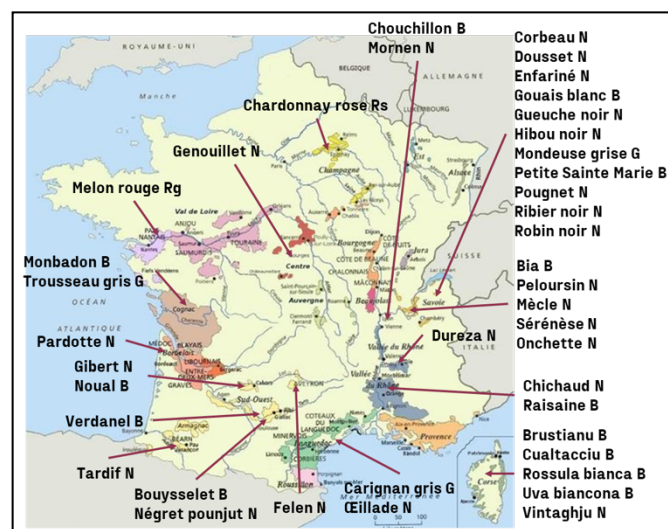


Figure 2. Carte représentant l'origine des 41 cépages inscrits depuis 2007 au Catalogue français par les partenaires de la sélection vigne. Source : O. Yobregat, IFV.

2.2. Exemples de réalisation

- **Contribution au Catalogue des vignes cultivées en France** : les partenaires de la sélection vigne ont permis l'inscription de 41 variétés patrimoniales depuis 2007 et chaque année, une dizaine de nouveaux clones est agréée, cf Figure 3.
- **Accessibilité à la diversité pour les professionnels** : la diversité préservée dans les conservatoires de clones est mise à disposition des professionnels qui le souhaitent, sans caractérisation autre que l'élimination d'individus présentant des caractères rédhitoires, dans le cadre d'une convention appelée « Biodiversité Vigne ». Une petite dizaine de partenaires propose ce contrat : fourniture de boutures « Biodiversité », les greffons sont récoltés aléatoirement sur la parcelle de conservatoire, qui est préalablement inscrite en vigne-mère de greffons catégorie « standard » auprès de FranceAgriMer. Le bénéficiaire est assuré d'avoir une large diversité pour la variété demandée, sans avoir de caractérisation agronomique ou technologique, contrairement aux clones agréés. L'IFV et les acteurs locaux entendent prochainement structurer cette offre qui sera dénommée « Diversité Patrimoniale ».

3. Menaces sanitaires : transferts de conservatoires et assainissements d'accession

Les conservatoires sont des parcelles présentes sur le vignoble. Malgré les précautions prises (tests sanitaires des accessions, porte-greffes de catégorie base, parcelles vierges de vigne dans la mesure du possible) lors de leur implantation les conservatoires sont soumis aux mêmes risques sanitaires que les parcelles de production. Tous les 10 ans, les accessions sont testées pour les viroses du court-noué et de l'enroulement, au même titre que les vignes-mères de greffons certifiés. Dès qu'une souche est testée positive, elle est arrachée.

Selon l'état sanitaire des parcelles, certains conservatoires doivent faire l'objet de transfert lorsque la pression virale devient trop importante, afin de sauvegarder la diversité accumulée. Le transfert inclut un contrôle sanitaire exhaustif souche à souche, le greffage de toutes les accessions saines, l'implantation sur un nouveau terrain vierge de vigne, conditions impératives pour pérenniser une collection et permettre de continuer les suivis.

En plus des transferts, pour sauvegarder la diversité, les partenaires peuvent faire appel au micro-greffage d'apex pour assainir une variété pour laquelle n'aurait été retrouvé que des accessions virosées. Par exemple, sont en cours d'assainissement l'Enfariné gris, le Baroque rose ou le Morlin gris. Il s'agit dans tous les cas de variétés patrimoniales, qui pourront ensuite faire l'objet d'étude dans leur vignoble d'origine par les partenaires de la sélection avant d'être inscrits au Catalogue si elles présentent des caractéristiques intéressantes. L'intérêt pour certaines de ces variétés se confirme à l'aune du changement climatique. Ce point est évoqué par ailleurs dans une présentation IFV autour du Panorama des actions liées au matériel végétal.

4. Des moyens financiers importants grâce l'exploitation de la marque ENTAV-INRA

La prise de conscience de la richesse de notre patrimoine, dans ses diversités inter et intra variétales est désormais partagée. Par les acteurs de terrain certes, mais également et progressivement par les responsables professionnels.

Et, comme l'appui financier est généralement déterminant pour engager ces actions, le choix par les Partenaires de la Sélection Vigne de considérer la préservation comme priorité N°1, a permis d'y affecter plusieurs millions d'euros depuis 2005 (cf figure 4).

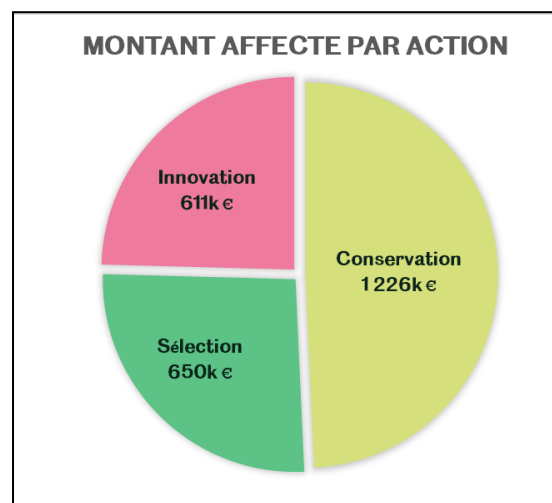


Figure 5. Bilan des actions financées par la CTNSP depuis 2005.

5. Conclusion : le rôle essentiel des Partenaires dans la conservation et la sélection

La conservation du patrimoine variétal de la vigne est bien plus qu'un simple acte de préservation historique. Elle constitue un investissement stratégique dans l'avenir de la viticulture. En assurant la diversité génétique et en préservant les variétés existantes, la viticulture peut mieux s'adapter aux défis actuels et futurs, garantissant ainsi la pérennité et la richesse de l'activité vinicole, non seulement en France, mais dans le monde entier.

Le réseau français des partenaires de la sélection vigne incarne un modèle unique au monde, reconnu pour son expertise et son engagement dans la préservation et l'amélioration de la viticulture. Ce réseau ne se contente pas de sauvegarder un patrimoine variétal exceptionnel ; il est également à la pointe de la recherche et de l'innovation, avec comme objectif que les cépages et clones de demain soient à la hauteur des défis climatiques, sanitaires et économiques.

Grâce à une collaboration étroite entre chercheurs, techniciens, viticulteurs, pépiniéristes et institutions, le réseau assure une conservation dynamique, où chaque variété est non seulement préservée mais aussi étudiée pour juger de son adaptation aux challenges futurs. C'est cette synergie, cette volonté de faire évoluer la tradition viticole tout en respectant son héritage, qui fait du réseau français un modèle exemplaire à l'échelle mondiale.

En conclusion, le réseau français des partenaires de la sélection vigne continue de jouer un rôle crucial non seulement pour la viticulture française, mais pour l'ensemble de la communauté viticole mondiale. Il est un pilier essentiel pour la préservation de la biodiversité viticole, garantissant la diversité et la résilience des vignobles pour les générations à venir.

6. Références

1. J. Branas. Vassal : origine, futur. *Progrès Agricole et Viticole*, **110**, 411-413 (1993).
2. O. Yobrégat, C. Sereno, L. Audeguin, T. Lacombe, J.M. Boursiquot. Conservation de la diversité intravariétale de la vigne en France : situation générale en 2010, perspectives et priorités pour l'avenir. *Progrès Agricole et Viticole*, **107**, 211-230 (2011).
3. P. Truel. Rôle des collections ampélographiques dans la sélection de la vigne. *Progrès Agricole et Viticole*, **107**, 255-257 (1990).
4. C. Valat. La Sélection de la vigne en France. *Progrès Agricole et Viticole*, **107**, 258-261 (1990).
5. Collectif, Catalogue des vignes cultivées en France.
6. P. Huglin. Opérations de conservation des ressources génétiques de la vigne effectuées en France. *Bulletin de l'OIV*, 625, 163-171 (1983).
7. C. Daussant et C. Valat. L'action de l'Association Nationale Technique pour l'Amélioration de la Viticulture (ANTAV) dans le domaine de la sélection clonale des matériels de multiplication végétative de la vigne. *CR des séances de l'Académie d'Agriculture de France*, 100-108 (1978).